

## **Paris instaure une charte pour des événements écoresponsables**

**Dans la continuité des accords de la COP21 et du Sommet des Elus locaux pour le Climat, la Ville de Paris met en place une « Charte des événements écoresponsables ». A destination des organisateurs des manifestations qui se tiennent sur l'espace public parisien, elle définit les bonnes pratiques à adopter pour réduire l'impact environnemental de leur événement.**

Anne Hidalgo a fait de la transition écologique l'une des priorités de sa mandature. En un an et demi, de nombreuses mesures ont été prises pour améliorer la qualité de l'air, développer la place de la nature en ville ou encore mettre en œuvre la transition énergétique. La Maire de Paris s'est particulièrement investie dans la Conférence mondiale pour le Climat, notamment en réunissant à l'Hôtel de Ville près de 1.000 Maires et élus locaux du monde entier qui se sont engagés pour lutter contre le dérèglement climatique.

« Cette ambition implique non seulement une mobilisation des pouvoirs publics, mais aussi celle des secteurs privé et associatif. Il y a eu ces dernières années une vraie prise de conscience de leur part sur la nécessité d'adapter leurs pratiques. C'est pourquoi la Ville de Paris a organisé une large concertation entre ses services, les ONG et les organisateurs d'événements culturels, sportifs, festifs, sociaux ou économiques », a expliqué mercredi Célia Blauel, lors d'un point presse.

Ces travaux ont abouti à une « Charte des événements écoresponsables », dévoilée ce jour par l'adjointe à la Maire. Elle définit les bonnes pratiques à adopter pour que ces manifestations réduisent leur impact sur l'environnement. Elle porte sur chaque étape d'un événement : de sa conception à son installation, en passant par son déroulement et son démontage.

Ce document s'imposera progressivement aux organisateurs d'événements, afin de leur donner le temps nécessaire à l'adaptation de leurs pratiques : « 2016 sera une année transitoire, où ce document aura un rôle informatif et pédagogique. Les organisateurs pourront solliciter les conseils de la Ville pour faire évoluer leurs méthodes et identifier les solutions durables les plus adaptées à leur manifestation », a expliqué Célia Blauel.

La seconde étape se fera à partir de 2017 : la Charte deviendra un document opposable. L'engagement des organisateurs à poursuivre au moins l'un des objectifs de la charte sera nécessaire à l'accueil de l'événement sur le sol parisien.